

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION*

***Pour rappel le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération : acte d'engagement, marché de travaux, devis signé portant la mention « bon pour accord », bon de commande, décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle de travaux, promesse ou compromis de vente. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.**

Je soussigné
(nom, prénom
et fonction)

atteste que l'opération mentionnée ci-après faisant l'objet d'une demande de DETR/DSIL pour l'année 2023 n'a pas connu de commencement d'exécution (**aucune signature de devis ou d'acte d'engagement du marché de travaux**)

Objet de l'opération

Coût H.T

Conformément à l'article R 2334-24 du code général des collectivités territoriales, l'opération ne doit pas avoir débuté avant la date de dépôt de la demande de subvention.

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reçu par les services de l'Etat, je m'engage à en informer M. le Préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

S'il apparaît à l'instruction du dossier que cette condition n'est pas respectée, la demande sera rejetée.

Si ce non-respect apparaît au moment de liquider la subvention, celle-ci sera annulée de plein droit.

Date

Signature

Cachet de la collectivité

Maire ou Président du groupement ou
du syndicat